



BURKINA FASO



RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION

REGION DU SAHEL

--- NOVEMBRE 2020 ---



Figure 1 : Des PDI nouvellement arrivés dans la cour de l'action humanitaire à Djibo dans la province du Soum (auteur photo Coordonnateur, Adama TAMBOURA, Novembre 2020)

I. CONTEXTE

La Région du Sahel continue de connaître une recrudescence d'actes de violences orchestrés par les actions des groupes armés non identifiés (GANI) avec pour corolaire des violations des droits humains.

Ce mois de novembre a connu le même nombre d'incidents sécuritaires que le mois d'octobre. En revanche, il a connu plus de cas d'atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique des populations. Les populations des provinces du Soum et du Yagha ont été particulièrement touchées par les différents cas de coups et blessures volontaires infligés par les GANI, notamment dans des localités des communes de Baraboulé, Nassoumbou, Tongomayel, Pobe Mengao, Diguel et Koutougou dans la province du Soum et les localités de Mansila, Bondoré et Solhan dans la province du Yagha. Ces violences sont le fait des GANI qui veulent imposer de force leurs lois telles que le port obligatoire du voile par la gente féminine et des pantalons courts par les hommes ainsi que le respect strict des prescriptions islamiques.

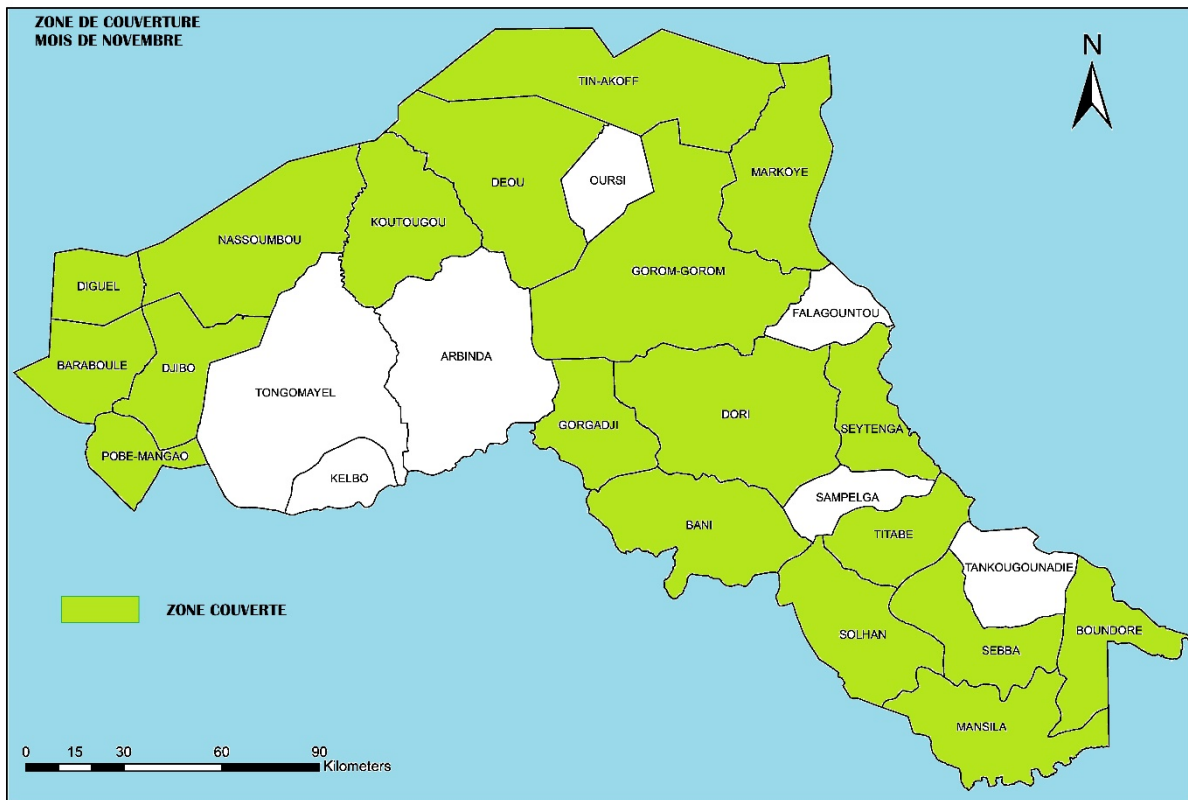
Il a été constaté et enregistré d'autres incidents sécuritaires perpétrés contre les populations civiles et les FDS tels que des enlèvements, des assassinats, des vols et pillages. Les hommes sont les plus touchés par les cas d'enlèvements et d'assassinats par contre les femmes ont été plus victimes des coups et blessures volontaires.

La province du Seno a été la moins touchée mais demeure toujours une zone à risque où la situation sécuritaire reste très précaire et volatile. Ainsi, le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste la ville où toutes les administrations fonctionnent normalement. Dans la Région du Sahel, la province du Soum, notamment la ville de Djibo, est celle qui accueille le plus de personnes déplacées internes ; vient ensuite la province du Seno, avec la ville de Dori à sa tête.



Figure 2 : Monitoring de protection dans une famille d'accueil dans la commune de Djibo, province du Soum (auteur photo Moniteur T'Amboura Adama, Novembre 2020)

Situation de protection



ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

Les zones couvertes par le MBDHP dans la Région du Sahel à travers le monitoring de protection sont les suivantes :

Dans la province de l'Oudalan, il s'agit de la commune de Gorom- Gorom et ses villages que sont (Essakane, Saouga, Ferel, Torom, Gosey), la commune de Markoye et ses villages qui sont (Deybanga, Tokabangou, Tambao et Bom), la commune de Deou (centre) et la commune de Tinakof (centre).

Dans la province du Yagha, les zones couvertes sont les communes de Sebba (Sebba, Namountougou, Sissarka, Guissingori, Ibal, Sagou, Bagnaba¹), de Mansila (Mansila, Kontiana, Darsalam, Bognori, Tiabongou), de Boundoré (Boundoré, Pansi, Louba, Tangangari, Datambi, Tantiabongou, Tampetou, Silba, Yama, Takatami), de Solhan (Solhan, Habanga, Fantafowta) et de Titabé (Batibogou, Tiékagnibi, Titabé, Diaouga).

Dans la province du Seno, ce sont les communes de Bani, de Seytenga, de Gorgadji, de Dori (ville de Dori, Bouloye, Djomga, Bambofa, Demniol et peteguersey).

Dans la province du Soum, les zones couvertes sont surtout la commune de Djibo et les villages environnants tels que Mentao, Borguindé, Sè et Yathé, Bama, Pelem-pelem, Firguindi, Oubere-Saba, la commune de Pobe-Mengao, la commune de Diguel, la commune de Nassoumbou, la commune de Koutoukou et la commune de Baraboulé (Pahoundé, Fili-Fili et Dotoka).

En outre, au cours de la période sous revue, des missions de monitoring ont été réalisées. Ces missions ont porté sur le monitoring régulier ainsi que l'utilisation des

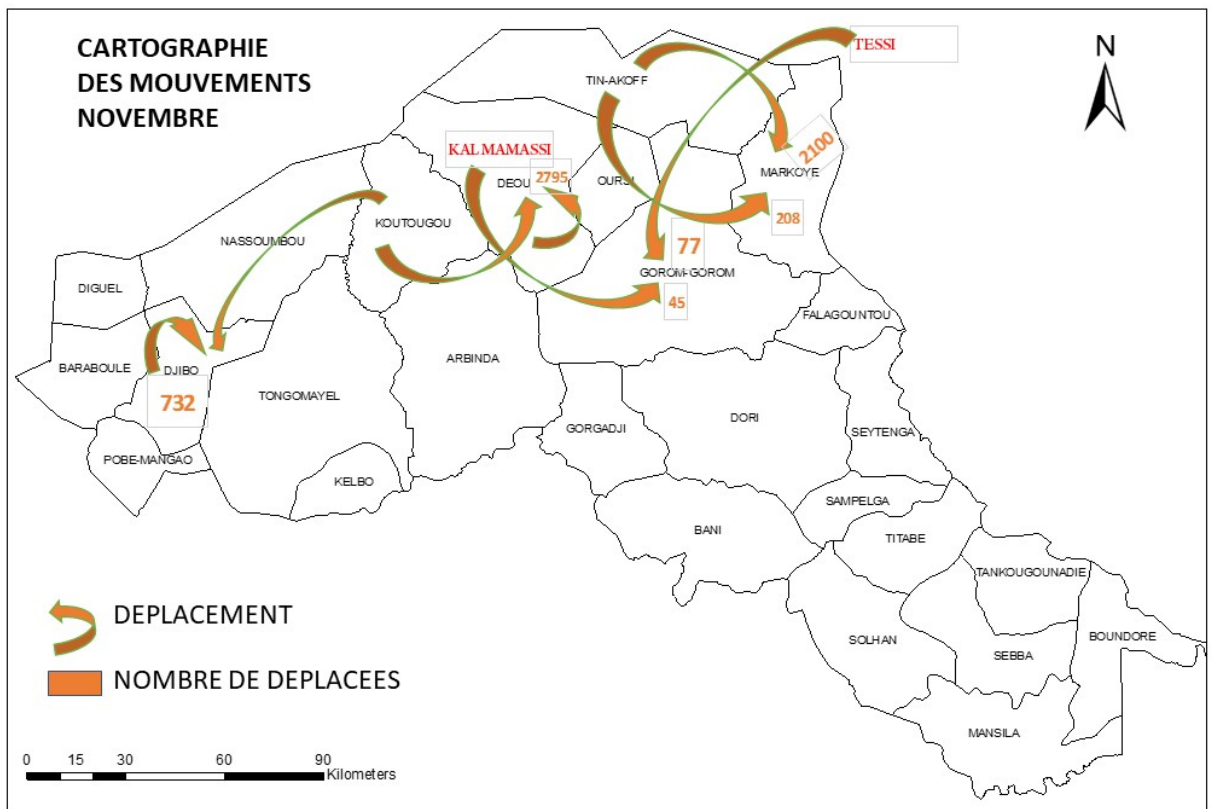
outils de monitoring d'incident individuel, de monitoring d'incidents communautaires et l'indice de monitoring de protection. Des visites ont été effectuées au nombre de 467 auprès de 707 ménages PDI et communautés hôtes de 2008 personnes dont 330 hommes, 694 femmes, 408 garçons et 576 filles.

Le constat est que de nombreuses zones restent toujours à risque dans la Région à cause de l'insécurité. Ces zones à risque sont les villages où les mouvements d'aller et de venir sont difficiles voire impossibles et des villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANI. Les zones à risques identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Garollé et Kossogue. Dans la province du Yagha, toutes les communes sont des zones à risque sauf celle de Sebba qui semble être plus sécurisée que les autres. La province du Soum reste, quant à elle, une zone de violation sans cesse des droits humains notamment par les GANI. Elle constitue ainsi dans sa totalité une zone à haut risque d'insécurité. En effet, certains villages et les autres communes reçoivent sans cesse des visites des groupes armés terroristes.

Dans l'Oudalan, les zones à risques identifiées pendant cette période sont les villages de Doumam, Touro, Set-sere Tasmakat, Korizena, Gagara, Petabouli, Petelkochia Gosey-site dans la commune de Gorom-Gorom. Nous avons aussi Tin-Agadel, Iklan Oudalan, Mamassi, Toleykaya, Tokabangou, dans la commune de Markoye. Les zones de Deou, Oursi et Tinakof sont toujours des communes difficilement accessibles et à risques.

Par conséquent, l'accès et la réponse humanitaire dans ces zones reste toujours très complexes et difficiles.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION



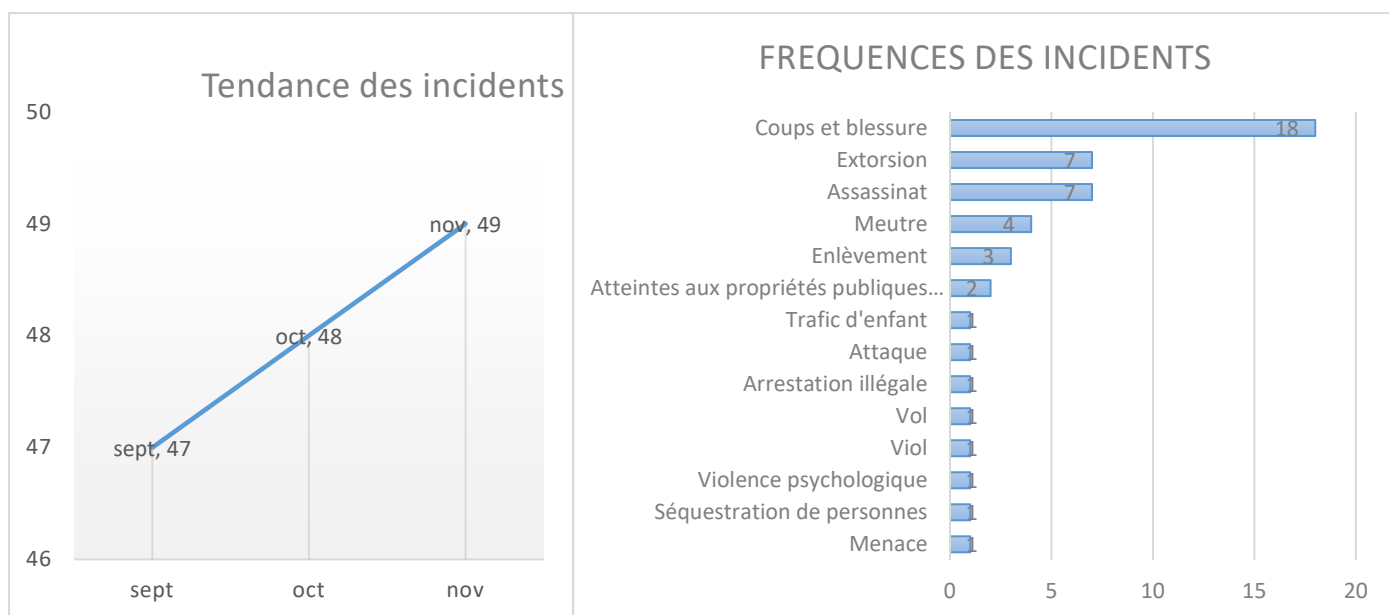
Au cours de ce mois de novembre, il a été constaté des mouvements de populations soit à titre préventif, soit du fait des attaques ou à la suite de menaces des GANI dans la province du Soum et de l'Oudalan.

En effet, il a été constaté des déplacements de populations de la localité de Banogo ainsi que certains habitants de Soum Bella qui continuent de venir chercher refuge à Djibo. Au total, 118 ménages composés 732 personnes ont fui leurs lieux habituels de résidence pour se retrouver à Djibo. Le 02 novembre 2020, à Tessit village du Mali frontalier au Burkina Faso, des GANI y ont fait irruption et ont dépossédé les habitants de leurs bétails en proférant des menaces de mort. Suite à cette attaque, les populations se sont déplacées dans la commune de Gorom-Gorom. A la suite de l'attaque du 11 novembre 2020, on note le déplacement de certaines populations de Tinakof vers Markoye. Selon DRC à travers une évaluation rapide de protection, il s'agirait de 300 ménages de 2100 personnes.

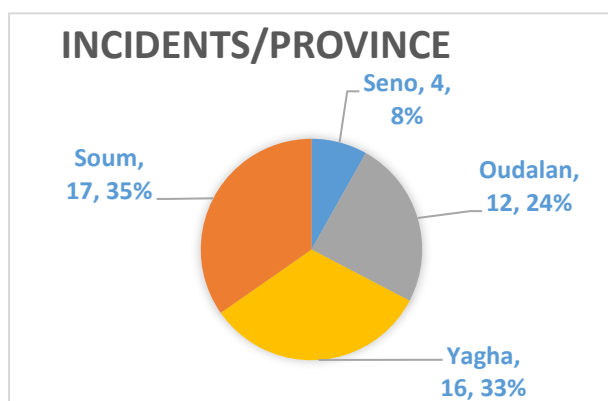


5699 nouvelles
PDI

Sécurité physique et personnelle



SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES



Au cours de ce mois de novembre, des violations des droits humains du fait de l'activisme des GANI ont été constatées notamment des cas d'assassinats, d'enlèvements, de vols et pillages et d'arrestations arbitraires. Le MBDHP a enregistré 49 cas d'incidents sécuritaires. Ci-dessous quelques cas illustratifs de violation des droits humains dans les quatre provinces de la Région du Sahel :

Province du Seno :

Assassinats : Le 08 novembre 2020, sur l'axe Dori- Gorom-Gorom, des GANI ont attaqué un véhicule de marque TOYOTA PRADO appartenant au Député de l'Oudalan et le chauffeur a été tué sur place. La victime partait pour prendre le député qui était en campagne électorale à Essakane. Le 11 novembre 2020, à Garollé dans la commune de Gorgadji, une attaque a eu lieu à Kossogue village situé à 7 km au sud de Gorgadji autour de 19 heures. Cette attaque aurait visé une position des VDP. Le bilan fait état malheureusement deux (02) pertes en vies humaines dont un VDP et un civil. Il y a eu également un civil blessé qui a été évacué sur Dori.

Vols de biens publics/ privés : Le 18 novembre 2020, lors d'une attaque sur la route Dori-Gorom-Gorom, des GANI ont emporté une ambulance du district sanitaire de Gorom-Gorom qui partait à Dori. Le chauffeur a été libéré saint et sauf.

Province de l'Oudalan :

Assassinats/ Meurtres : Le 08 novembre 2020 dans la commune de Markoye, dans la nuit, une bagarre a opposé un petit frère et son grand frère. Le petit frère à l'aide d'un gourdin a assommé le grand frère qui a succombé. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux et a arrêté le petit frère qui est actuellement en détention. Le 11 novembre 2020 sur l'axe Tinakof_Beldiabé, une patrouille des FDS a subi une embuscade perpétrée par des GANI. Le bilan a fait état de 14 militaires tués, 08 blessés dont 03 graves. Le 29 novembre 2020 à Ferel dans la commune de Gorom-Gorom, assassinat du conseiller municipal de Ferel par des GANI pour des raisons inconnues.

Enlèvements de personnes : Le 08 novembre 2020 à Torom dans la commune de Gorom-Gorom, des GANI ont enlevé 2 bergers qui surveillaient leurs animaux. Ils ont pris par la suite le père d'un des bergers qui les poursuivait et les pria de relâcher les bergers. Le lendemain matin, ils ont relâché le père et l'un des bergers mais l'autre berger est toujours dans leurs mains. Le 14 octobre 2020 à Deybanga dans la commune de Markoye, des GANI ont fait irruption dans le village et ont enlevé le conseiller du village ainsi que toute sa famille. La famille a été relâchée le même jour mais le conseiller est toujours dans leurs mains.

Destruction de biens : Le 11 novembre 2020 à dans la ville de Gorom-Gorom, des GANI y ont fait irruption et ont incendié un maquis.

Province du Yagha :

Assassinats : Dans la nuit du 12 au 13 novembre 2020 à Tampetou dans la commune de Bondoré, 06 membres des GANI ont fait irruption dans le village et ont procédé à des fouilles dans quelques maisons en dépouillant certains habitants de leurs biens. Avant de repartir, ils ont ouvert le feu tuant un vieux et blessant un jeune au bras. Le 27 novembre 2020, dans la commune de Mansila, une vieille femme de 76 ans est morte au CMA de Mansila suite aux bastonnades infligées par les GANI pour défaut de port du voile.

Le 28 novembre 2020 à Mansila, une révolte née de la bastonnade d'une femme par des GANI pour défaut du port de voile a pris une autre tournure. Les deux membres des GANI qui ont pris la fuite sont revenus avec un renfort pour brutaliser les habitants et tirer à balles réelles sur d'autres. Le bilan de l'affrontement fait état d'un marabout enlevé, 02 civils blessés qui ont été transférés au CMA de Sebba et un jeune tué.

Menace et séquestration : Le 26 novembre 2020 dans la commune de Sebba, un jeune a été interpellé par les VDP et amené dans leurs locaux après avoir bandé ses yeux. Soupçonné d'être complice des terroristes plusieurs questions lui ont été posées avec des menaces de mort pour qu'il montre où se cachent les GANI. Quand ils se sont rendu compte que c'était une erreur, le jeune a été libéré.

Coups et blessures volontaires : Le 26 novembre dans la commune de Mansila, des femmes ont été battues par des GANI au niveau des points d'eau pour défaut de port du voile. Le 25 novembre 2020 à Mansila, dans la matinée des GANI ont fait le tour des puits et ont battus au moins 10 femmes pour défaut du port du voile.

Province du Soum :

Assassinats : Le 06 novembre 2020 dans la commune de Diguel, des GANI ont abattu un individu à la sortie Nord de la ville. La victime était avec son ami et ce dernier a réussi à s'échapper.

Enlèvements de personnes : Le 21 novembre 2020 à Sô dans la commune de Djibo, un homme a été enlevé par des GANI. Selon nos sources, ces GANI sont venus à 4 sur 2 motos, ils ont pris la victime et se sont dirigés vers le nord.

Menaces et intimidations : Le 01 novembre 2020 à Banogo dans la commune de Djibo, des GANI ont fait irruption dans le village en reprochant aux habitants le non-respect de certaines pratiques religieuses telles que le port du voile par les femmes et les invocations « Zikre » avant et après les prières collectives pour les hommes. Ils ont dit également que s'ils venaient à entendre qu'un habitant s'est déplacé pour se rendre à un bureau de vote, il assumera les conséquences.

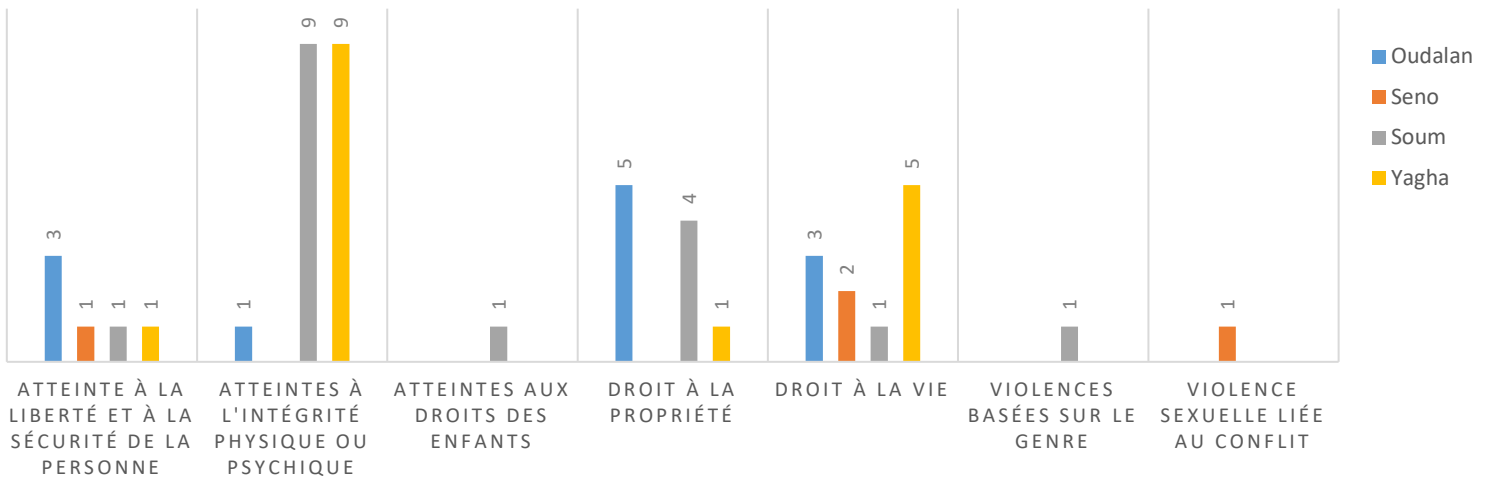
Coups et blessures volontaires : Le 12 novembre 2020 à Peteltioudi dans la commune de Djibo, un civil a été victime de violence physique sur l'axe Peteltioudi-Djibo pour avoir rasé sa barbe. Il a été menacé de mort s'il participe aux élections. Le 13 novembre 2020 à Sô dans la commune de Djibo, des GANI ont fait irruption dans le village pour réclamer une partie de la récolte et du bétail des habitants. Ils ont ensuite fouetté les populations. Des blessés, dont un membre des réseaux communautaires, ont été transférés au CMA de Djibo. Le 16 novembre 2020 dans les communes de Diguel et de Baraboulé, des GANI ont fait irruption dans le marché de Lassa dans la commune de Diguel et dans la commune de baraboulé (Fili-Fili, Dotoka, Dohouré, Petegoli, Pétel, Méhene et Fargou). Ils ont bastonné les populations faisant des blessés graves. Ils reprochent aux populations de n'avoir pas respecté le port des pantalons courts pour les hommes et des voiles pour les femmes.

Vols et pillages : Le 07 novembre 2020 au secteur 1 de la ville de Djibo, tard dans la nuit des individus armés ont braqué un magasin de vente de moto menaçant les gardiens de mort s'ils résistaient. Ils ont emporté une moto. Le 13 novembre 2020 à Sô dans la commune de Djibo, des GANI ont fait irruption dans le village pour réclamer une partie de la récolte et du bétail des habitants.

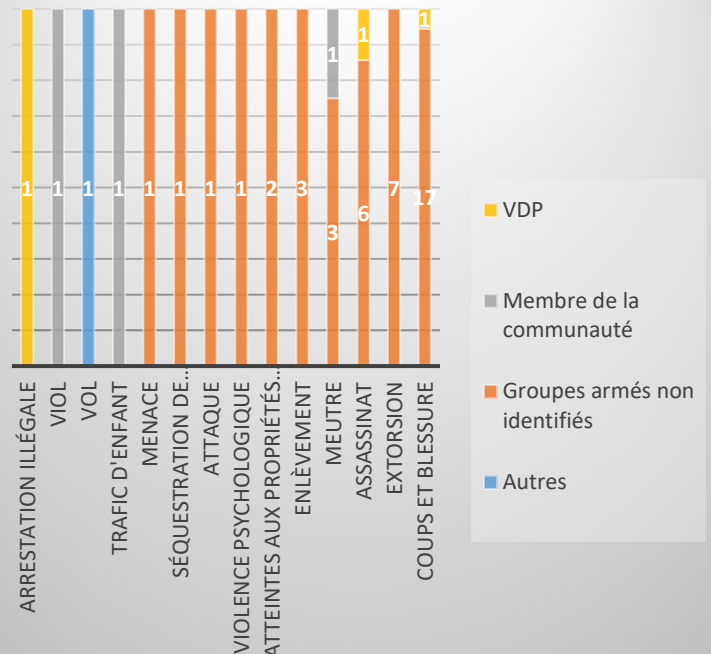
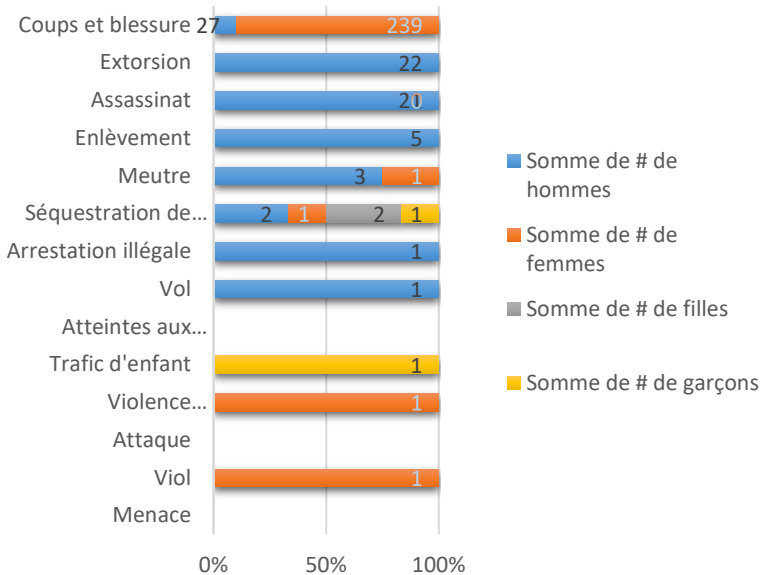
De l'analyse, il ressort que dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Gorom_Gorom, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, Mansila dans la province du Yagha et Sampelga, Seytenga dans le Seno. On remarque la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bombofa dans la province du Seno et à Sebba dans la province du Yagha.

INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

TYPES DE VIOLATION/PROVINCE



NOMBRE DE VICTIMES/INCIDENTS



Analyse / Impact :



49 Incidents sécuritaires

Le nombre d'incidents sécuritaires du mois de novembre est légèrement supérieur au nombre d'incidents sécuritaires du mois passé. En effet, 49 incidents sécuritaires ont été enregistrés contre 48 pour le mois d'octobre. Cependant, le nombre de perte en vies humaines enregistré a largement diminué au cours de ce mois. En effet, 25 pertes en vies humaines ont été enregistrées contre 80 le mois passé.

Plusieurs violations des droits humains ont été constatées notamment le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.

L'atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique avec 01 cas de violence psychologique et 18 cas de coups et blessures est la première



25 personnes ont
perdu la vie

typologie de violation la plus récurrente au cours de ce mois. Le droit à la vie avec 25 cas dont 21 cas d'assassinat et 04 cas de meurtre est la deuxième typologie la plus constatée. La troisième typologie est la violation du droit à la propriété avec 07 cas d'extorsions et 01 cas de vol. La violation du droit à la liberté et à la sécurité est la quatrième typologie avec 03 cas d'enlèvements, 02 cas de menace, 01 cas d'arrestation illégale et 01 cas de séquestration. Les populations civiles sont les plus touchées surtout les hommes en ce qui concerne les cas d'atteinte à la liberté et à la sécurité et les cas de violation du droit à la vie. Les principaux auteurs présumés des incidents sont les GANI.

La Région du Sahel demeure toujours une grande zone d'insécurité du fait de l'activisme accru des GANI surtout dans les provinces du Soum et du Yagha avec des attaques dans les localités. Avec 35%, la province du Soum est la plus touchée par ces incidents. Ensuite, vient le Yagha avec 33% des cas. En troisième lieu suit la province de l'Oudalan avec 24 % et enfin le Seno avec 08%. Par conséquent, les mouvements de populations continuent toujours dans la Région. Il a été constaté plus de mouvements de populations ce mois que le mois précédent. Les populations se sont déplacées vers la commune de Djibo dans la province du Soum et les communes de Déou, de Gorom-Gorom et de Markoye dans la province de l'Oudalan.

SGBV

Au cours de ce mois, plusieurs femmes ont subi des violences physiques dans la Région du Sahel notamment dans la province du Soum et du Yagha. En effet, dans les zones sous contrôle des GANI, nous constatons la restriction des libertés des femmes. Des cas des violences basées sur le genre ont été enregistrés dans la partie nord de la province notamment dans le village de Bouro, pétégoli et Peteltchouide qui est sous contrôle des groupes armés non étatiques. En effet, les femmes de ces villages ont été violentées par des hommes des groupes armés non étatiques. Ces violences partent des menaces à des agressions physiques. Dans le village de peteltchouide, des femmes ont été battues pour défaut de port du voile. Par contre, à pétégoli dans la commune de Baraboulé et à Lassa, un village de la commune de Diguel, elles ont été interdites à l'accès au marché. Il a été enregistré un cas de viol sur une femme dans la ville de Dori précisément à Petit Paris. Ce cas a été référé à la structure sœur ICAHD pour une prise en charge.

PROTECTION DE L'ENFANCE

La violation du droit à l'éducation n'est plus à démontrer sur l'ensemble des provinces. En effet, depuis janvier 2020 dans la province du Yagha, seule la circonscription d'éducation de base (CEB) de Sebba fonctionne. Cette CEB compte onze (11) écoles dont dix (10) sont fonctionnelles. Sur l'ensemble de la province, sur 204 écoles, dix (10) sont fonctionnelles pour ce premier trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Pour

le secondaire, trois lycées dont deux publics et un privé sont actuellement fonctionnels et six (06) collèges de l'enseignement général (CEG) non fonctionnels.

Les enfants sont fortement impliqués dans les activités économiques au niveau des sites d'orpaillage artisanaux. Cette importante implication des enfants dans ces activités exerce un impact considérable sur la scolarisation déjà faible.

Dans la province du Soum, trois (03) enfants d'une vulnérabilité extrême et 02 enfants séparés au secteur 03 ont été enregistrés. Un référencement de 109 enfants pour l'établissement des extraits d'acte de naissance a été fait au niveau de l'action sociale de la province du Soum.

Personnes ayant des besoins spécifiques

PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Au cours de ce mois, 22 PBS ont été assistées dans la commune de Gorom-Gorom. L'assistance a été faite selon la catégorie suivante : 11 personnes malades sans soutien dont 8 femmes et 3 hommes, 03 hommes âgés sans soutien, 03 veuves avec des enfants à leurs charges, 02 aveugles sans soutien dont 01 femme et 01 homme, 01 homme handicapé sans soutien et 02 femmes enceintes sans soutien. On dénombre au total 14 femmes et 8 hommes dont 21 PDI et 1 population hôte, assistées.

Dans la province du Yagha, 13 PBS ont été assistées dont 01 femme de Mansila victime de bastonnades des GANI, 02 hommes victimes de balles de GANI lors de l'affrontement entre populations et GANI à Mansila. Leurs ordonnances ont été réglées des premiers soins au CMA de Sebba jusqu'à leur évacuation au CHR de Dori. 02 hommes chefs de ménage sans soutien, 05 veuves cheffes de ménages sans revenu, 02 hommes âgés et 01 jeune homme malade ont également été assistés.

Dans la province du Soum, 80 PBS ont été assistées dont 37 femmes cheffes de ménage, une femme enceinte, 8 femmes allaitantes, 10 personnes en situation de handicap dont 3 femmes et 7 hommes, 23 hommes âgés sans revenu et 01 jeune homme indigent.

Dans le Seno notamment dans la ville de Dori, 36 PBS ont été assistées. Il s'agit de 04 femmes malades, 01 fille malade, 09 femmes cheffes de ménage, 02 filles orphelines, 01 femme vivant avec un handicap, 01 fille vivant avec un handicap, 05 femmes âgées, 03 femmes enceintes, 03 hommes malades, 01 garçon malade, 01 chef de ménage sans revenu, 06 hommes âgés.

Tableau récapitulatif de l'assistance au PBS dans la Région du Sahel

Province du YAGHA : SEBBA			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
CHEF DE MENAGE SANS SOUTIEN	02		02
PERSONNE AGEES SANS SOUTIEN	02		02
PERSONNE MALADE	01		01

PERSONNES BLESSEES	02	01	03
VEUVES SANS SOUTIEN		05	05
TOTAL	07	06	13

Province de l'OU DALAN : GOROM-GOROM			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
PERSONNE AGE E SANS SOUTIEN	03		03
PERSONNE HANDICAPEE	02	01	03
PERSONNE MALADE	03	08	11
FEMME ENCEINTE		02	02
VEUVES SANS SOUTIEN		03	03
TOTAL	08	14	22

Province du SOUM : DJIBO			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
CHEF DE MENAGE SANS SOUTIEN		38	38
PERSONNE AGE E SANS SOUTIEN	23		23
PERSONNE HANDICAPEE	07	03	10
FEMME ENCEINTE		01	01
FEMME ALLAITANTE		08	08
TOTAL	30	50	80

Province du SEN O : DORI			
PROFIL	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
CHEF DE MENAGE SANS SOUTIEN	01	09	10
PERSONNE AGE E SANS SOUTIEN	06	05	11
PERSONNE HANDICAPEE		02	02
PERSONNE MALADE	03	04	07
FEMME ENCEINTE		03	03
ENFANT MALADE	01	01	02
ORPHELIN		02	02
TOTAL	10	26	36

Pendant cette période d'activité, le MBDHP a référé un cas auprès de la structure Humanity Inclusion (HI) pour une prise en charge psychologique. En effet, le 24 novembre 2020, un homme PDI âgé de 21 ans qui a perdu l'usage de la parole depuis 7 mois a été identifié. Cette situation est due à une psychose liée à une irruption des GANI pendant qu'il était en brousse à la recherche du bois de chauffe près de son village natal Oualdeguide, village de la commune d'Arbinda.

Les problèmes majeurs de ces personnes sont généralement des besoins alimentaires, sanitaires et de logement. L'assistance a été faite en cash d'un montant minimum de 25 000 francs par PBS.

Logements, terres et Biens (LTB), Etat de droit

SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

La problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer davantage dans la mesure où les mouvements de population sont permanents. Cette situation reste un problème énorme pour les PDI et même pour certaines communautés hôtes. Beaucoup de PDI vivent en location et elles peinent le plus souvent à pouvoir régler leurs loyers par manque d'argent.

Quant aux personnes en situation de besoin de logements, elles sont nombreuses et cela est aggravé par de nouvelles vagues de populations déplacées.

A cela s'ajoute aussi un conflit foncier dans la province du Soum entre deux familles dans la commune de Diguel.

Dans la province du Yagha notamment dans la commune de Sebba, le constat est qu'il y a manque de maisons en location d'où le coût élevé du loyer, les problèmes liés à la terre et aux biens, le blocage du lotissement dû à une incompréhension entre la mairie et les propriétaires terriens. Selon monsieur le Maire, tous sont pour le lotissement mais le problème est lié au manque de dialogue entre les propriétaires terriens et la municipalité. On y constate aussi des achats non sécurisés des terres lors de vente d'un terrain à usage d'habitation notamment l'absence de document attestant que l'un est vendeur et l'autre acheteur. En plus, il y a des propriétaires terriens qui vendent le même terrain à plusieurs personnes.

ETAT DE DROIT

Dans la Région du Sahel, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel, Koutoukou et Baraboulé. Par conséquent, le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est la commune actuellement la plus stable et aussi chef-lieu de région.

Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

Formation sur la protection de l'enfance

Le 19 novembre 2020, notre partenaire financier et technique l'UNHCR a organisé une formation sur la protection de l'enfance à l'hôtel de l'intégration qui a connu la participation de plusieurs structures dont le MBDHP avec 12 participants venues des quatre provinces de la Région du Sahel. Cette formation a permis au staff terrain et administratif de renforcer davantage leur connaissance sur la protection de l'enfance.

Elle a permis de connaître certains outils en matière de protection de l'enfance qui s'avèrent très efficace en plus des outils dont dispose la structure.

Formation des réseaux communautaires :

Le 14 novembre 2020, il s'est tenu dans la salle du projet de développement de l'élevage dans le Soum (PDES), la deuxième formation des réseaux communautaires de la province du Soum et le 18 novembre 2020 celle de la province de l'Oudalan dans la salle de la mairie de Gorom-Gorom. La formation de la province du Soum a connu la participation de 19 personnes dont 16 hommes et 03 femmes.

Dans la province de l'Oudalan, 29 membres des réseaux communautaires ont été formés dont 27 hommes et 2 femmes. Ces formations sont faites dans le but de les outiller sur les notions des droits humains, sur les incidents individuels et communautaires et par la même occasion leur permettre de relayer ces informations au niveau des communautés



Figure 3: Séance de formation des réseaux communautaires de la province de l'Oudalan, auteur photo, Coordonnateur Hassane Mahamoudou, Novembre 2020)

Réalisation des séances de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits

Au cours du mois de novembre, il a été réalisé 12 séances de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits dont 02 séances dans la province du Soum, 05 séances dans la province de l'Oudalan et 05 séances dans la province du Seno. Les participants étaient au nombre de 319 dont 256 hommes et 63 femmes dans la province de l'Oudalan. Dans la province du Soum, les participants étaient au nombre de 108 dont 52 femmes et 56 hommes. Les participants dans la commune de Dori étaient au nombre de 290 dont 191 hommes et 99 femmes. Il s'est agi dans l'ensemble, d'informer et de sensibiliser les PDI et les populations hôtes sur les droits humains en générale et sur le droit à l'assistance et à la protection dans leur situation de PDI. La présentation des modules a permis d'aborder plusieurs points dont la notion de personne déplacée interne, comment le DIH protège-t-il les personnes déplacées ? le droit à un retour volontaire et dans la sécurité, la non-discrimination, le respect de

la vie et de la dignité, le traitement humain, les conditions de vie adéquates et une assistance humanitaire, le respect de la vie de famille et de l'unité familiale, l'emploi et protection sociale.

Ces séances ont permis aux participants d'être informés et de comprendre certaines actions réalisées à leur profit. Ces sensibilisations ont été réalisées dans le respect des mesures barrières à la COVID-19 et ont été une occasion de prévenir les conflits en renforçant la cohabitation pacifique entre populations PDI et communautés hôtes. Les participants ont montré leur engouement en participant activement à ces sensibilisations.



Figure 4 : Séance de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits à Dori dans la province du Seno, auteur photo, Moniteur SONDE Sadou, novembre 2020)



Figure 5 : séance de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits dans la province de l'Oudalan (auteur photo Coordonnateur de protection, Hassane Mahamoudou, Novembre 2020)



Figure 6 : séance de sensibilisation et d'information des PDI sur leurs droits dans la province du Soum (auteur photo Coordinateur TAMBOURA Adama, Novembre 2020)

Réalisation des sensibilisations COVID-19

Au cours de la période sous revue, des séances de sensibilisation sur la pandémie à corona virus ont été réalisées à l'endroit des communautés hôtes et des PDI à travers des causeries-débats sur les sites d'accueil et des visites porte à porte dans certains ménages. Ces sensibilisations ont touché 672 personnes dont 117 hommes, 192 femmes, 143 garçons et 220 filles.

THEMES	HOMMES	FEMMES	GARÇONS	FILLES
SENSIBILISATION COVID-19	117	192	143	220
Total général	672			



Figure 7 : Séance de sensibilisation sur la COVID 19 dans la ville de Djibo

Système de partage d'information et de coordination

COORDINATION ET PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

La collaboration avec les autres partenaires est appréciable à travers la synergie d'action qui existe entre les acteurs terrains dans les quatre provinces de la région du Sahel. Le MBDHP est un membre actif du sous cluster protection national de Dori et participe aux rencontres des clusters et aux activités des partenaires. Il participe également aux rencontres du cluster national. Ces cadres d'échanges et de partage d'informations permettent de mieux coordonner les activités de réponses humanitaires pour plus d'efficacité. Le MBDHP a partagé des informations avec les autres membres du Cluster protection et a également reçu en retour des informations de ces derniers. Ce système de partage permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et pour des résultats sur le terrain aux profits des populations bénéficiaires. Ils permettent également d'avoir la même compréhension des différentes problématiques et thématiques afin de mieux les appréhender dans la mise en œuvre des activités. Toutes ces réunions nous permettent d'exposer nos activités menées dans la région, d'avoir un aperçu sur le travail fait par les autres acteurs humanitaires, d'actualiser les défis/enjeux des actions humanitaires,

d'harmoniser les outils et techniques de travail. Le MBDHP travaille en coordination avec plusieurs structures sur le terrain telles que DRC, HI, ICAHD, Help, OCADES, MDM etc...

Recommandations Cluster et actions de suivi requises

LOCALITE	RECOMMANDATION	DOMAINE	Entités
Déou, Djibo, Gorom-Gorom et Makoye	Apporter une assistance aux 5699 PDI nouvellement arrivées	Wash, Abris, AME et vivre	Cluster Abris, AME
Djibo, Sebba	Plaidoyer pour la construction de salles de classe ou pour l'installation de tentes Unicef pour combler la faible capacité d'accueil des établissements scolaires surchargées avec l'arrivée des enfants PDI.	Education	Cluster éducation (UNICEF), la direction régionale et les directions provinciales en charge de l'éducation
Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba	Réaliser des théâtres fora pour mieux renforcer la cohésion sociale entre populations elles-mêmes et entre populations hôtes et PDI.	Protection	Cluster protection SN Sahel